PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

4e trimestre 2024

Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale
4e trimestre 2024

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En Bref

En cumul sur l'ensemble de l'année 2024, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en hausse de 0,6 % sur un an (+0,5 % au niveau national). L'investissement stagne (+0,1 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en baisse de 2,3 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 19,2 % sur un an dans la région, +17,4 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs privés diminuent de près d'un point. Les autorisations de construire des logements neufs et les mises en chantier dans la région sont en recul sur un an (respectivement de 17,2 % et de 5,6 %).

L'emploi salarié est en légère baisse au 4e trimestre (-0,2 %). Le taux de chômage recule de 0,1 point. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C enregistre une hausse (+2 %) entre le 3e et le 4e trimestre 2024. La part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente de 0,1 point sur un an. En cumul sur l'ensemble de l'année 2024, les ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre de PSE sont en forte augmentation sur un an.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 2,6 % sur un an, tout comme celui des allocataires de la prime d'activité (+1,6 %).

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : ***(données cumulées entre janvier et décembre 2024)***	↗	+0,6 % sur un an
Créations d'entreprises : ***(T4 2024)***	↘	-2,3 % sur un trimestre
Emploi salarié : ***(T4 2024)***	↘	-0,2 % sur un trimestre
Intérim : ***(T4 2024)***	↘	- 1,7 % sur un trimestre
DPAE : ***(T4 2024)***	↗	+ 3,2 % sur un an
Taux de chômage : ***(T4 2024)***	↘	-0,1 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC : ***(T4 2024)***	↗	+ 2 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : ***(Décembre 2024)***	↗	+2,6 % sur un an
Prime d'activité : ***(Décembre 2024)***	↗	+1,6 % sur un an

Table des matières

Économie

Pib régional……...……..... 4

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises……..……..... 5

Taux de restes à recouvrer……..... 5

Créations et défaillances d'entreprises……... 6

Importations et exportations…….. 7

Conjoncture hôtelière……..……..……... 8

Conjoncture immobilière……..……..…….. 9

Emploi et chômage

Emploi salarié (dont intérim)…….….. 10

Déclarations préalables à l'embauche…….…… 12

Activité partielle……...…. 12

Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)……...…. 13

Ruptures conventionnelles individuelles…….…… 16

Taux de chômage…….……..... 16

Demande d'emploi trimestrielle…….….. 17

Prestations sociales

Bénéficiaires des prestations de solidarité…….……..... 19

Économie

Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population
Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes se situe au troisième rang des régions derrière l'Ile-de-France (63 256 euros) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

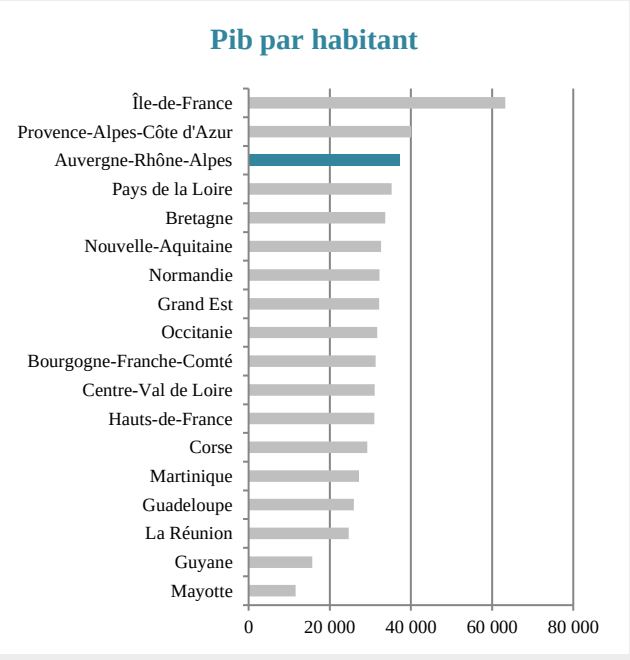

Hausse du chiffre d'affaires et stabilité de l'investissement des entreprises de la région

En cumul sur l'ensemble de l'année 2024, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 577 250 millions d'euros. Il augmente de 0,6 % sur un an (+0,5 % au niveau national).

Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans le transport et entreposage (+2,8 %), l'hébergement et restauration (+3,5%) et les activités financières dont les assurances (+30,3%). Néanmoins, il baisse dans tous les autres principaux secteurs : -1,3 % dans l'industrie (comme au niveau national), -2,6 % dans la construction (contre -0,2 % au niveau national), et -2,1 % dans le commerce (contre -1,6 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises stagne dans la région sur un an (+0,1 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

		Montant 2023 (en M€)	Montant 2024 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :				
Total Auvergne Rhône-Alpes		**574 006**	**577 247**	**0,6%**
Dont :	Industrie manufacturière	140 873	139 044	-1,3%
	Construction	52 816	51 425	-2,6%
	Commerce	183 512	179 612	-2,1%
	Activités financières	25 923	33 779	30,3%
	Transports et entreposages	25 333	26 037	2,8%
	Hébergement et restauration	14 050	14 546	3,5%
Total France		**6 709 363**	**6 744 978**	**0,5%**
Investissement :				
Auvergne-Rhône-Alpes		**4 425**	**4 424**	**0,0%**
France		**54 310**	**54 378**	**0,1%**

Source : DGFiP
Données cumulées du 1er janvier au 31 décembre

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent désormais sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale (pour les années 2023 et 2024).

Baisse du taux de restes à recouvrer

Fin décembre 2024, le taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 7,6 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (10,8 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de près d'un point sur un an. Il diminue de 0,3 point pour les entreprises privées, de 1,1 point pour les travailleurs indépendants, et de 0,3 point pour les employeurs publics et pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2024/2023
Employeurs Privés	**7,8%**	**-0,3 pt**
Travailleurs Indépendants	**8,5%**	**-1,1 pt**
TI classiques hors AE	10,8%	*-1,5 pt*
Auto-entrepreneurs	5,8%	*-0,5 pt*
Autres catégories	**4,5%**	**-1,1 pt**
Employeurs Publics	8,3%	*-0,3 pt*
Particuliers employeurs Urssaf	0,3%	*-0,3 pt*
Frontaliers suisses	6,1%	*-0,5 pt*
Autres*	5,9%	*-3,5 pt*
Total	**7,6%**	**-0,9 pt**

*Artistes-auteurs, laboratoires, assurés personnels, etc.
Champ : données arrêtées au 31 décembre 2024
Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Baisse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au **4e trimestre 2024**, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en baisse (-2,3 % sur un trimestre ; +0,8 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre 31 660. Elles sont en baisse tant pour les micro-entreprises (-2 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (-2,8 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en baisse dans l'industrie (-1 %), dans la construction (-7,9 %), dans les services (-0,7 %) et dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration » (-4,1 %).

Sur un an, les créations d'entreprises sont en baisse de 1,2 % dans la région (+ 0,5 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	4ème Trim. 2023	3ème Trim. 2023	4ème Trim. 2024	Trim.	Annuelle
Total régional	**32 039**	**32 393**	**31 660**	**-2,3%**	**-1,2%**
hors micro-entrepreneurs	11 282	11 183	10 867	-2,8%	-3,7%
micro-entrepreneurs	20 757	21 210	20 793	-2,0%	0,2%
Total France	**273 614**	**272 725**	**274 973**	**0,8%**	**0,5%**
hors micro-entrepreneurs	99 997	96 237	96 982	0,8%	-3,0%
micro-entrepreneurs	173 617	176 488	177 991	0,9%	2,5%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS .

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises

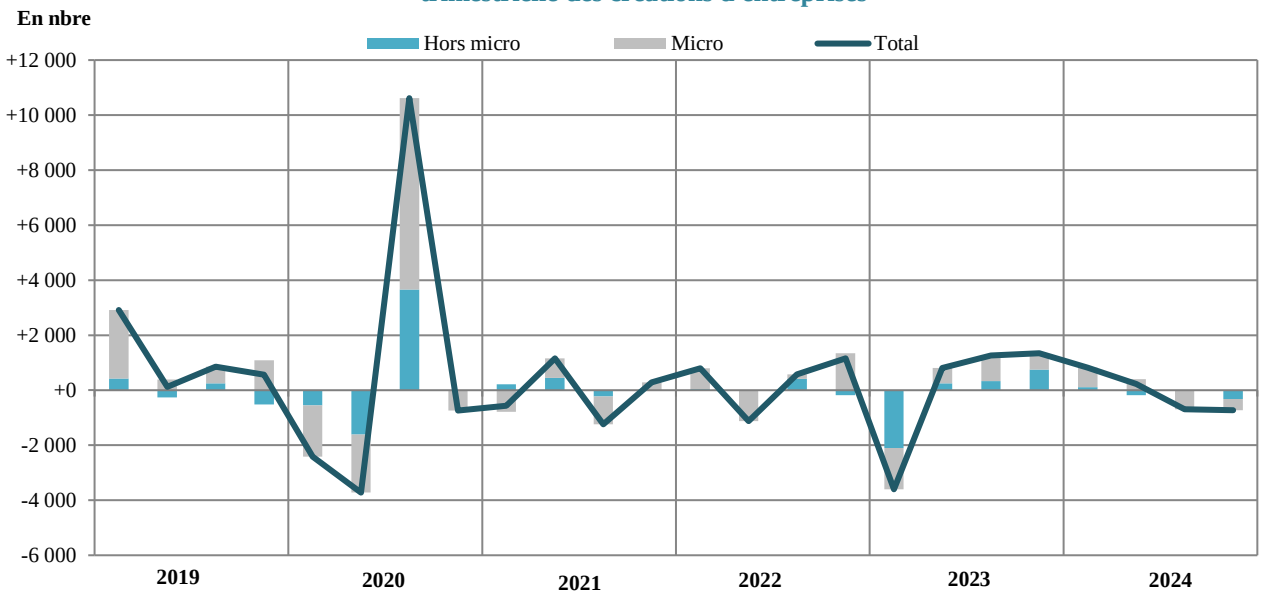

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)
Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 7 880 sur l'ensemble de l'année 2024, soit une hausse de 19,2 % sur un an (+ 17,4 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Hausse des exportations et légère baisse des importations sur un an

Au 4e trimestre 2024, le montant des **exportations** atteint 18,3 milliards d'euros, soit une hausse de 2,6 % par rapport au 4e trimestre 2023. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint près de 19 milliards d'euros. Elles diminuent de 0,2 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,8 % en cumulé sur l'ensemble de l'année 2024 (-0,3 point sur un an). Elle est de 10,3 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)

Source : Douanes françaises
Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

Au **4e trimestre 2024**, environ 5 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 2,2 % sur un an (+2,4 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	4 879	6 697	5 606	7 146	4 984
France	46 644	43 030	57 312	66 367	47 751
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	-0,1%	0,4%	-2,3%	-0,8%	2,2%
France	-3,3%	1,2%	-4,6%	-2,7%	2,4%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)

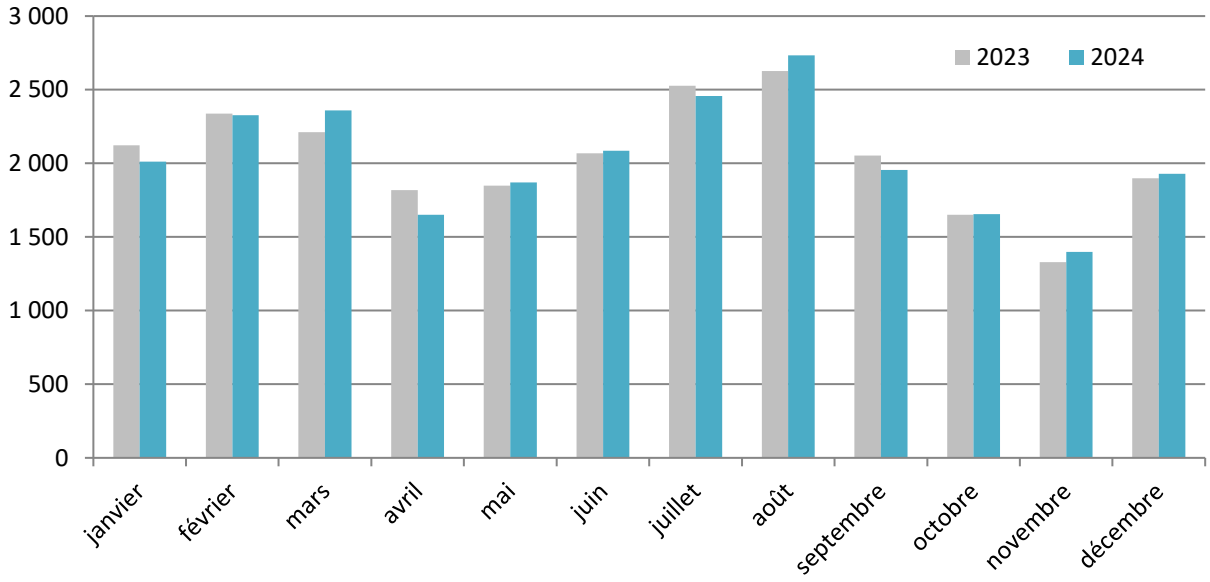

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Baisse des autorisations de logements neufs et des mises en chantiers

Sur l'ensemble de l'année 2024, 42 710 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 17,2 % par rapport à l'année précédente (-16,7 % au niveau national).
Les autorisations de logements baissent dans tous les départements de la région sur un an (de -8,3 % dans l'Allier à -37,9 % en Savoie) à l'exception de l'Ain (+9,4 %) et de la Loire (+35,6 %).

Sur la même période, 36 230 **logements ont été mis en chantier**, soit une baisse de 5,6 % par rapport à l'année précédente (-28,7 % au niveau national). Cette baisse est due au recul des mises en chantier de logements individuels. En effet, la construction de logements collectifs est en hausse de 8,6 % sur la période. Tous types de logements confondus, les mises en chantier diminuent dans tous les départements à l'exception du Cantal (+25,5 %), du Puy-de-Dôme (+16,7 %) et du Rhône (+15,3 %).

Concernant **les locaux neufs**, **les autorisations de construire** représentent environ 4,5 millions de m² en 2024, soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 3,5 % sur un an. Il atteint 2,7 millions de m² sur la période.

La construction de logements neufs

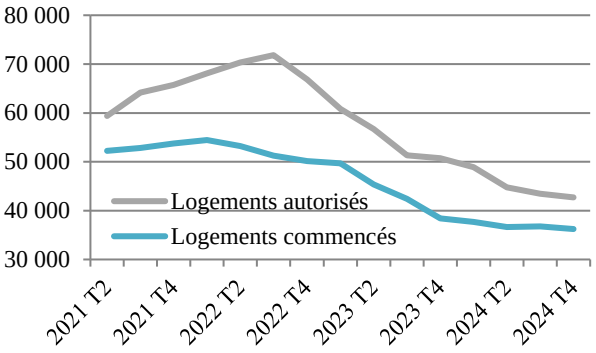

Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs

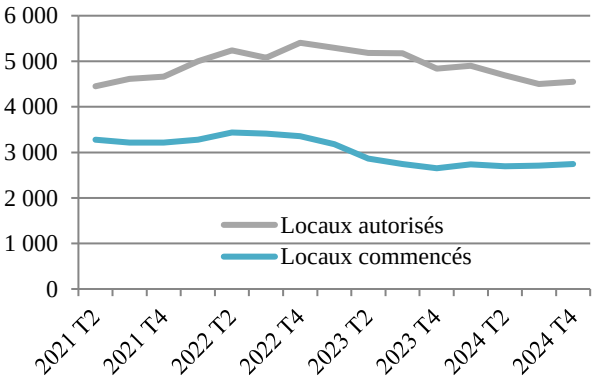

Source : SDES-DREAL, Sit@del2
Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Légère baisse de l'emploi salarié au 4e trimestre 2024

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère baisse **au 4e trimestre 2024.** Il diminue de 0,2 % (- 7 850 emplois) au niveau régional (-0,3 % au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 259 400 salariés. L'emploi salarié hors intérim diminue de 6 070 emplois (-0,2%). L'emploi intérimaire diminue d'environ 1 780 unités sur un trimestre (-1,7 %).

L'emploi salarié recule de 0,2 % dans le secteur privé et de 0,5 % dans le secteur public.

Sur un an, l'emploi salarié dans la région est stable, comme au niveau national. L'emploi intérimaire baisse de près de 7,9 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié

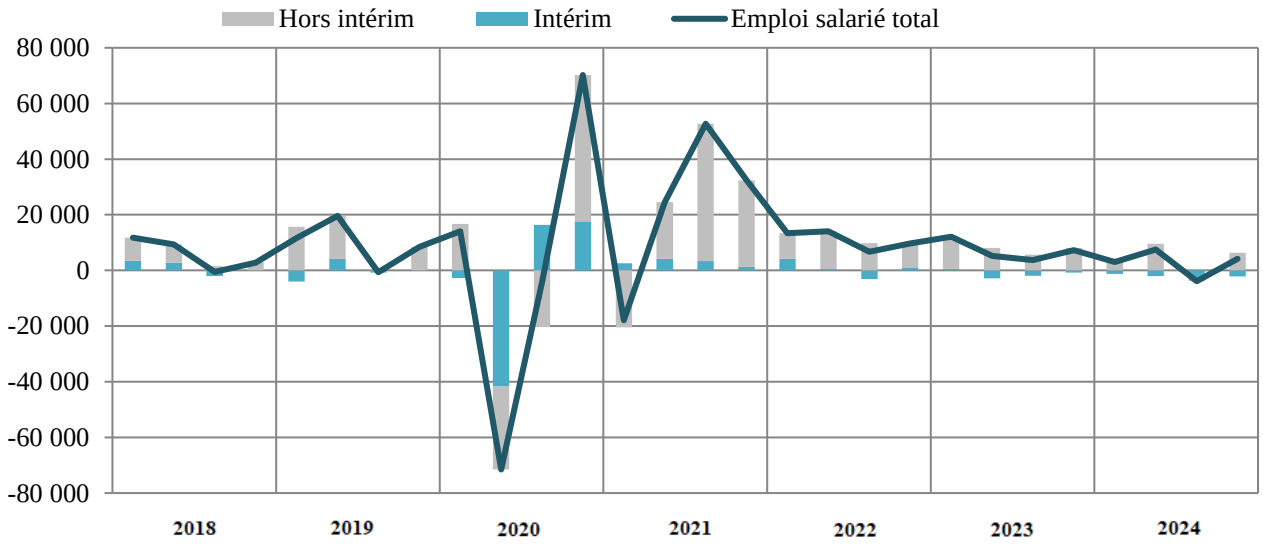

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
Note de lecture : Au 4e trimestre 2024, l'emploi salarié total est en baisse d'environ 7 850 unités : - 6 070 emplois hors intérim, - 1 780 emplois intérimaires

.

Au **4e trimestre 2024**, l'emploi salarié dans l'**industrie** est en recul (-0,1 % ; -770 emplois). Il diminue à la fois dans l'intérim et hors intérim. Sur un an, il baisse de 0,2 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,3 % et -1,7 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en recul de 0,1 %, avec environ 1 240 emplois en moins (+650 emplois hors intérim, -1 890 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs stagnent.

L'emploi salarié diminue de 0,5 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre, alors qu'il augmente de 0,4 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)

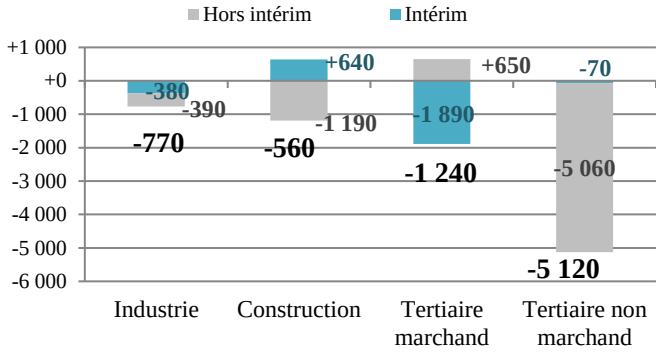

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2023 T4	2024 T3	2024 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 800	26 200	26 100	-0,6%	1,0%	1,2%
Industrie	549 300	548 900	548 200	-0,1%	-0,2%	6,9%
Construction	216 800	213 800	213 200	-0,3%	-1,7%	8,2%
Tertiaire marchand	1 478 700	1 480 500	1 479 300	-0,1%	0,0%	2,9%
Tertiaire non marchand	988 700	997 800	992 700	-0,5%	0,4%	0,6%
Total régional	**3 259 400**	**3 267 300**	**3 259 400**	**-0,2%**	**0,0%**	**3,2%**
Dont : Intérim	108 300	101 500	99 800	-1,7%	-7,9%	
Hors intérim	3 151 100	3 165 700	3 159 700	-0,2%	0,3%	
Dont : Secteur privé	2 586 700	2 586 800	2 582 600	-0,2%	-0,2%	
Secteur public	672 700	680 500	676 800	-0,5%	0,6%	
Total France (Hors Mayotte)	**27 064 900**	**27 161 800**	**27 071 700**	**-0,3%**	**0,0%**	**3,1%**

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au **4e trimestre 2024**, on dénombre environ 792 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 3,2 % sur un an. Cette hausse ne concerne que les CDD de moins d'un mois (+ 8,7 % sur un an). En effet, les CDD de plus d'un mois et les CDI baissent respectivement de 2,7 % et de 7,5 %. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)

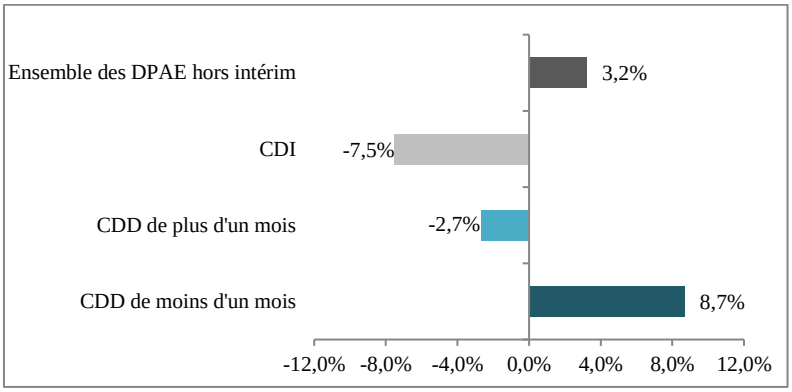

Le secteur tertiaire, qui totalise 93 % des embauches, progresse fortement (+ 4,4 %). Á l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement -7,3 % et -5,7 %).

Répartition des DPAE par type de contrats

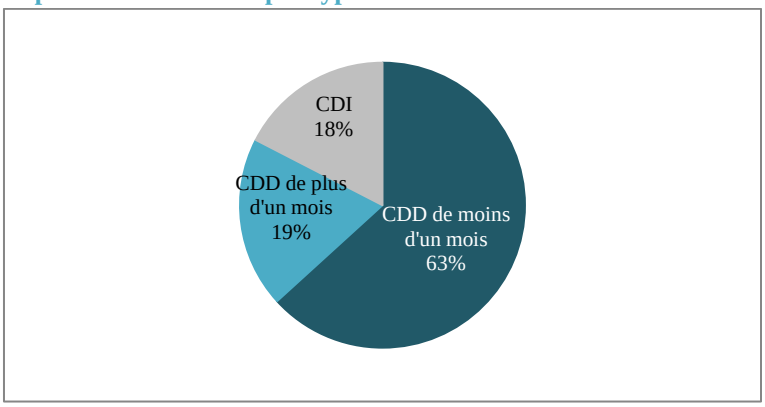

Source : Urssaf
Données CVS – 4e trimestre 2024

Environ 9 540 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 1er trimestre 2024

Au 1er trimestre 2024, en Auvergne-Rhône-Alpes, 9 540 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour 904 500 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (11 % du total France entière), la région passe au 3e rang, après les Hauts-de-France (20 %) et le Grand-Est (14 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 80 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 1er trimestre 2024.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : hausse des PSE

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, 168 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés. Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 9 108 (+ 74 % sur un an). A ce jour, 7 143 ruptures ont été validées par l'administration, soit une hausse de 68 % sur un an.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 1 545 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (4 570 ruptures notifiées, soit 20 de moins qu'en 2023), et 172 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (2 883 ruptures à l'ouverture, + 21 % sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible : 22 dossiers pour 222 ruptures effectives, soit 51 % de moins qu'en 2023.

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagé par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2022 et 2024

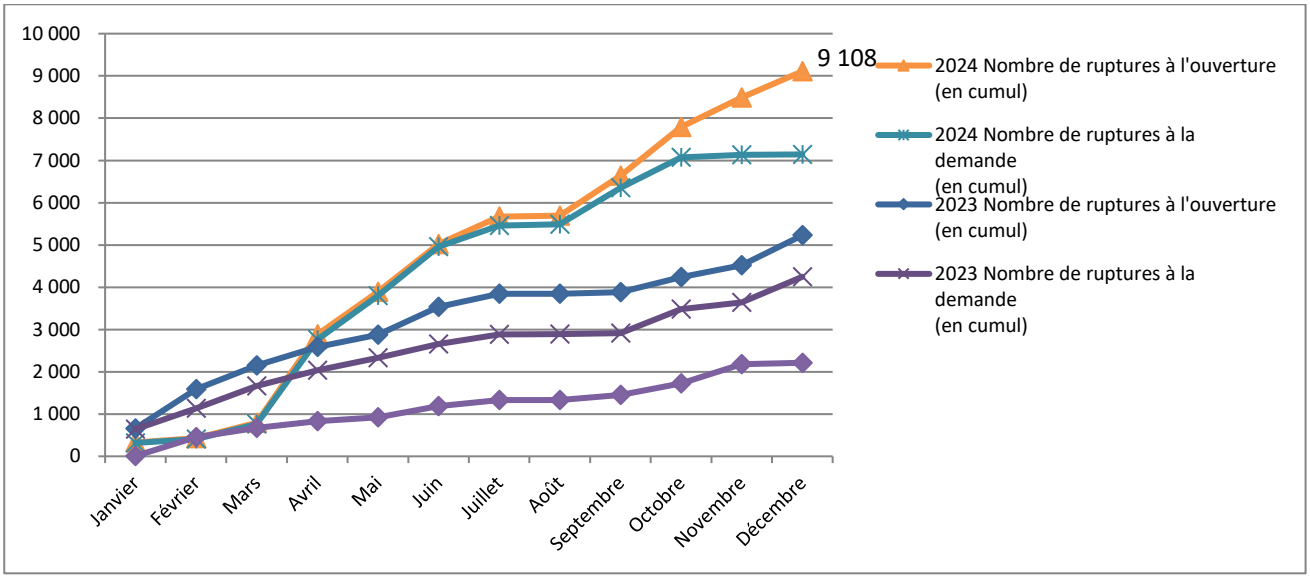

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2022 et 2024

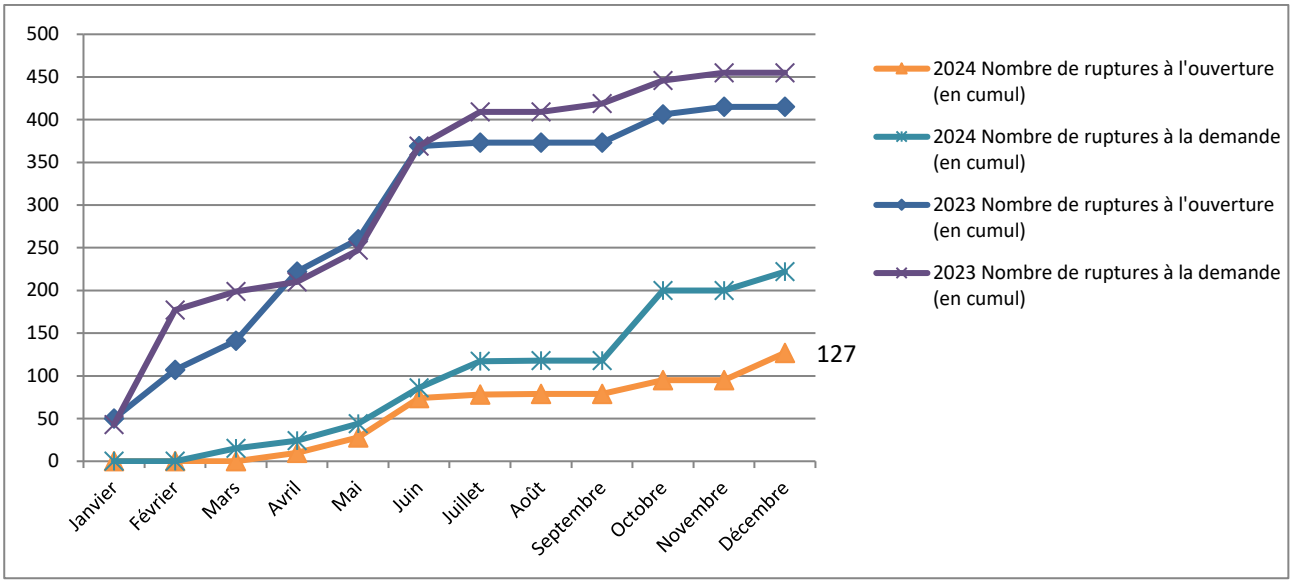

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2022 et 2024

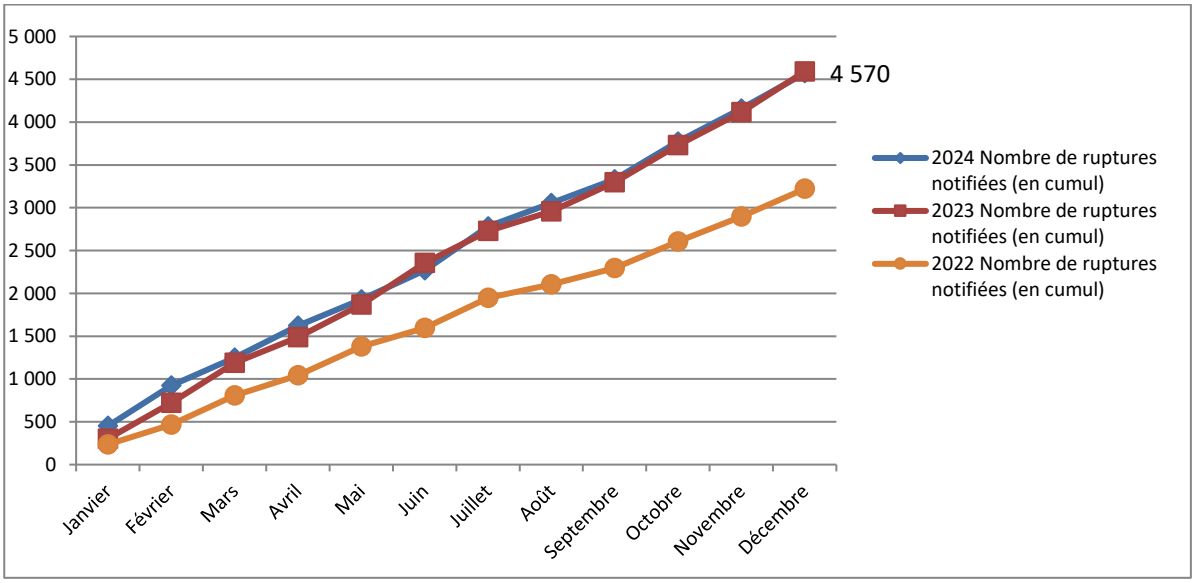

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2022 et 2024

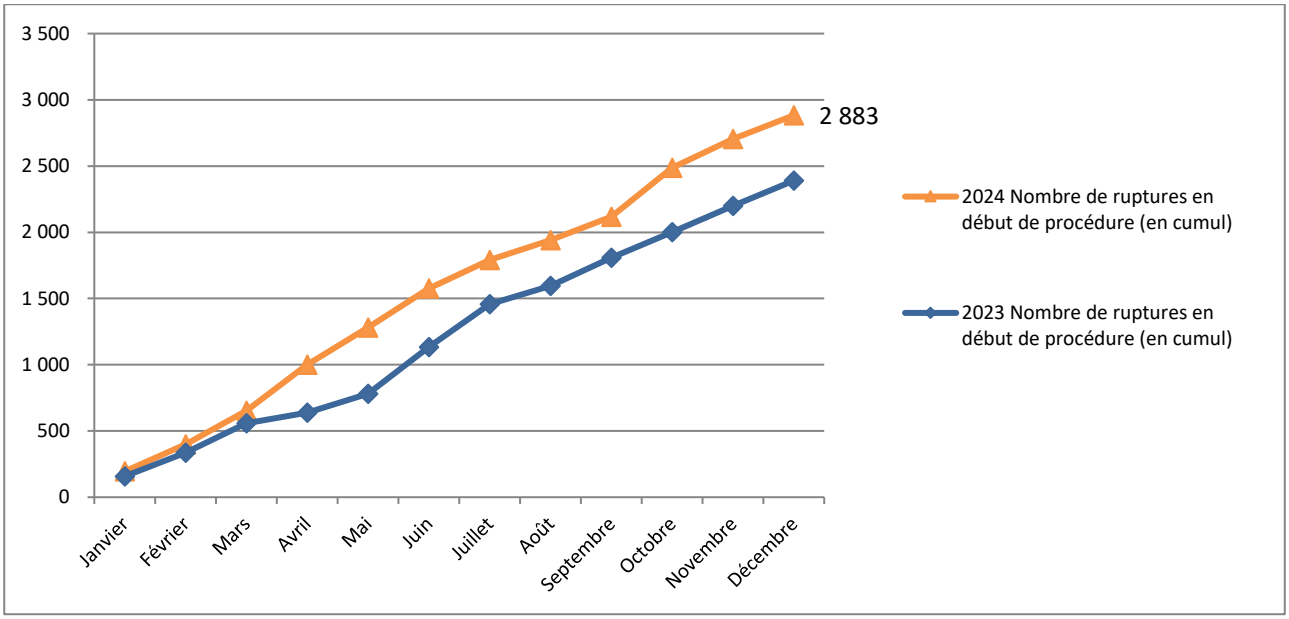

NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse sur un an

Au **4e trimestre 2024**, 17 780 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 0,1 % par rapport au 4e trimestre 2023. Par ailleurs, ce trimestre, 0,7 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.
Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées

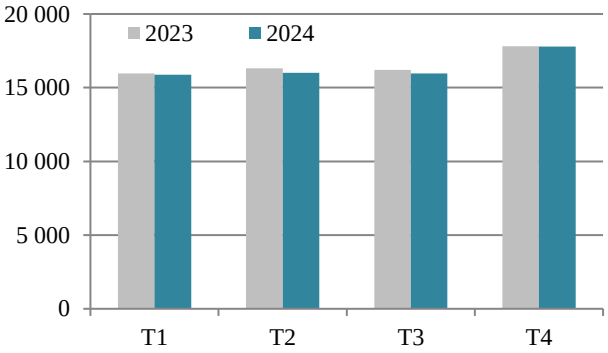

Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Légère baisse du taux de chômage au 4e trimestre 2024

Au **4e trimestre 2024**, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes diminue de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,3 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,1 % ; -0,1 point sur un trimestre). La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 3e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne (5,9 %).
Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,2 point dans la région et en France métropolitaine.

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,2 % dans le Cantal à 7,9 % dans l'Allier. Sur un trimestre, il baisse dans tous les départements.

Sur un an, le taux de chômage est stable dans la Loire. Il baisse dans tous les autres départements.

Taux de chômage trimestriel (en %)

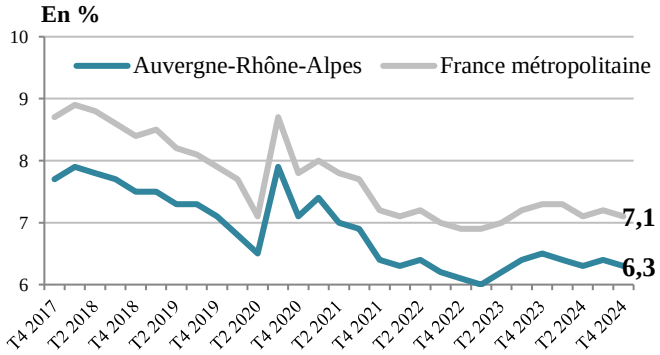

Taux de chômage départemental (en %)

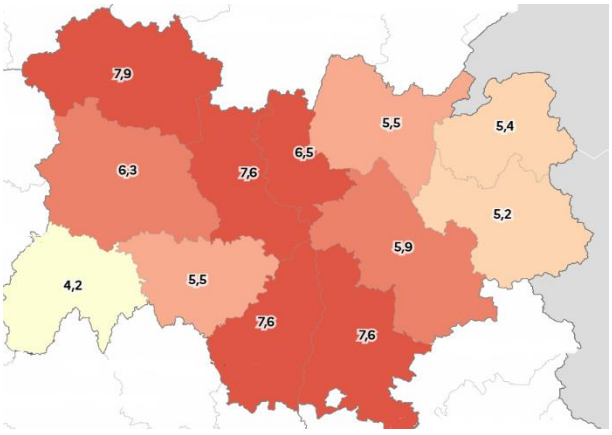

Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.
La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.
Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).
De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.
Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC augmente sur un trimestre et sur un an

Au **4e trimestre 2024**, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 610 740 demandeurs d'emploi en **catégories ABC** (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en hausse de 2 % **par rapport au 3e trimestre 2024**.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente de 4,5 % sur le trimestre, notamment en raison d'une évolution dans le formulaire d'actualisation de France Travail (encadré).

Les **catégories B et C** (regroupées) diminuent de 0,8 %. Au **4e trimestre 2024**, les catégories B et C représentent 45,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, soit 1,3 point de moins qu'au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi des catégories ABC augmente de 2,6 %. La catégorie A est en hausse de 4 %, alors que les catégories B et C regroupées augmentent de 1 %.

La demande d'emploi des **catégories ABC** dans la région augmente davantage pour les hommes (+3,4 %) que pour les femmes (+ 1,9 %) par rapport au **4e trimestre 2023**.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 5,7 %, celui des 25 à 49 ans, de 2,4 % et celui des 50 ans et plus de 1,7 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

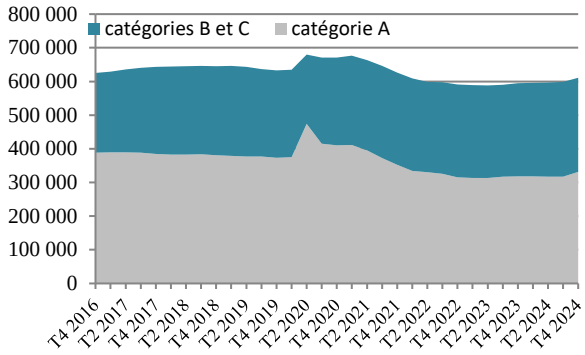

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

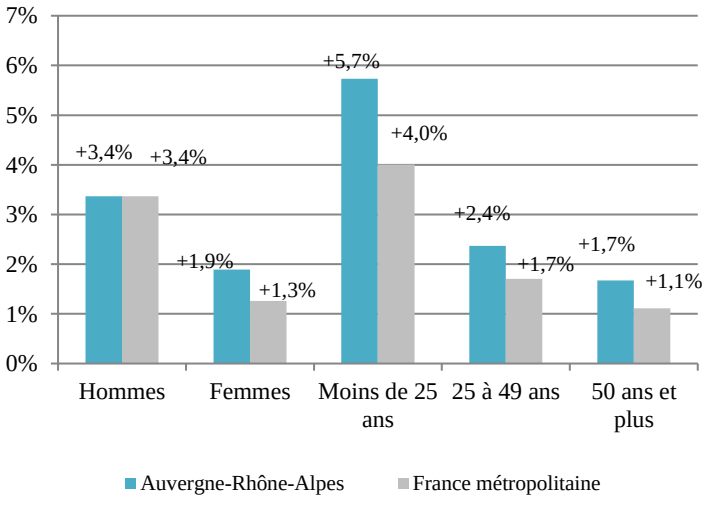

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 2,7 % sur un an. Au **4e trimestre 2024**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 42,5 %, soit 0,1 point de plus qu'un an auparavant. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à France Travail depuis 543 jours en moyenne, soit 6 jours de moins qu'au **4e trimestre 2023**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

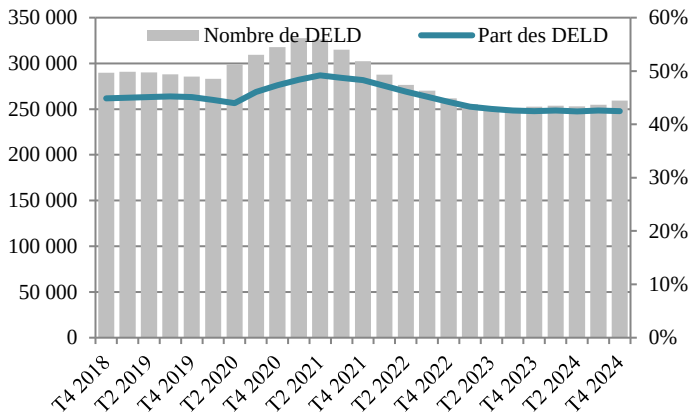

Lecture : Au T4 2024, on dénombre en moyenne 259 370 demandeurs d'emploi de catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC.
Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Evolution dans le formulaire d'actualisation impactant l'analyse des résultats du 4e trimestre 2024

Entre octobre et novembre 2024, une évolution dans le formulaire d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi en **catégorie A**, et à réduire d'autant le nombre de demandeurs d'emploi en **catégories B et C**, sans modifier le nombre total de demandeurs d'emploi en catégories ABC. Depuis octobre 2024, les demandeurs d'emploi s'inscrivant à France Travail en cours de mois ne peuvent plus déclarer d'activité réalisée dans le mois et antérieure à leur inscription.

Cet ajustement explique en partie que les inscrits à France Travail de **catégorie A** (ceux qui n'ont eu aucune activité au cours du mois précédent) sont en croissance plus forte que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA, des allocataires de la prime d'activité et des bénéficiaires de l'ASS

Fin décembre 2024, on dénombre 159 500 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 2,6 % sur un an.

Fin août 2024, la région compte environ 14 800 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 15 % sur un an. Ce dispositif a été mis en place le 1er mars 2022, en remplacement de la **garantie jeunes.**

Fin novembre 2024, 24 130 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une hausse de 5 % par rapport à novembre 2023, mettant ainsi fin à une baisse continue depuis juillet 2021.

Fin décembre 2024, on dénombre 536 240 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit hausse de 1,6 % par rapport à décembre 2023.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)

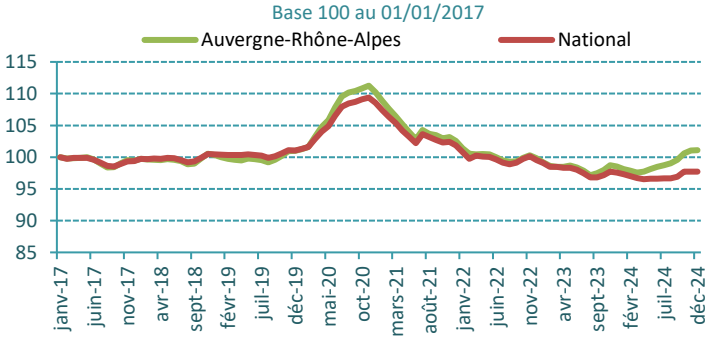

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS

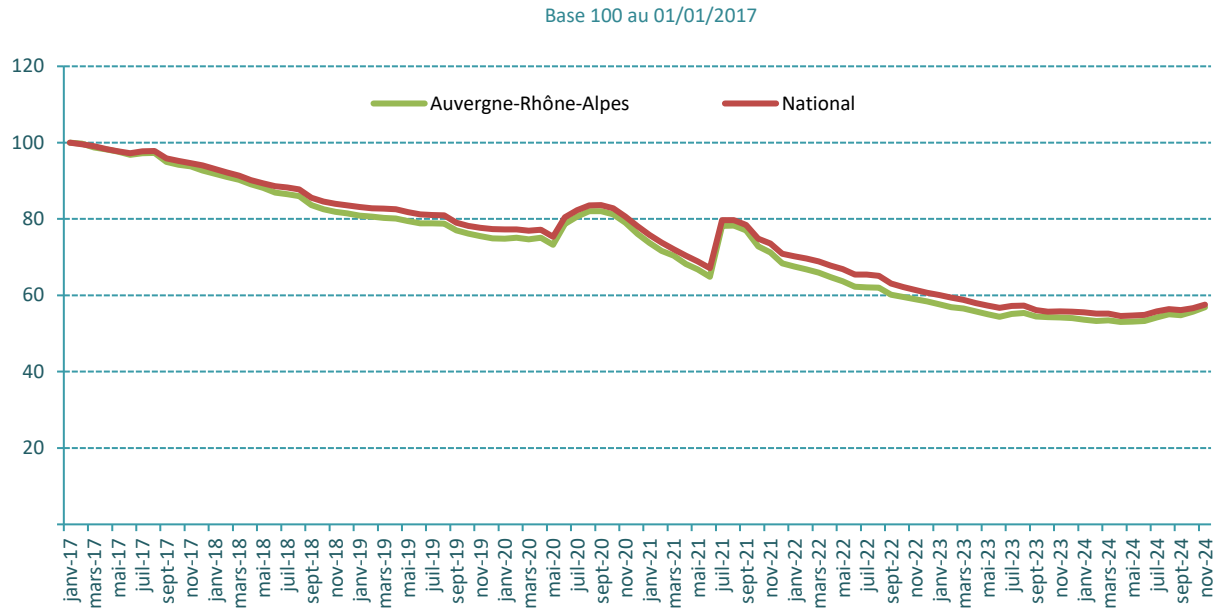

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)

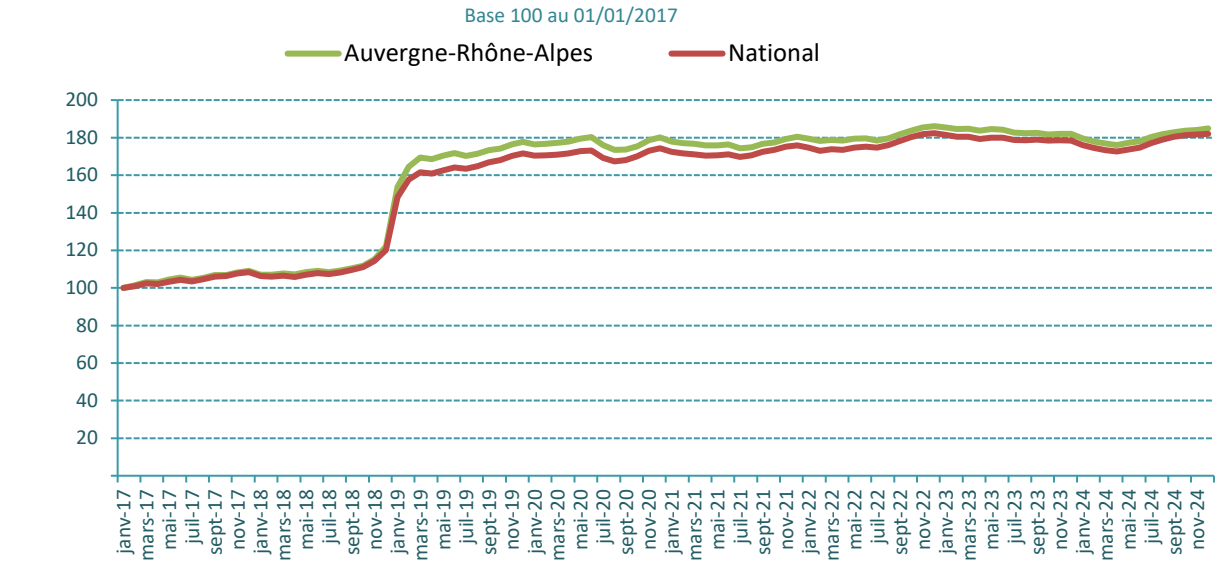

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1er mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA)

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUYMBROECK Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)

La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l'emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire – GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes - GRAFF Didier (DREETS ARA), novembre 2023

Les personnes en situation de handicap dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Les travailleurs pauvres en Auvergne-Rhône-Alpes – DECORME Hélène, LECROART Aude (INSEE) – en partenariat avec la DREETS ARA, juillet 2023

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 4e trimestre 2024 – DREETS ARA, mars 2025

Emploi salarié régional et départemental au 4e trimestre 2024 – DREETS ARA, mars 2025

Demande d'emploi régionale et départementale, 4e trimestre 2024, DREETS ARA –France Travail, janvier 2025

Directeur de la publication : Georges MARTINS-BALTAR

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com
Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com
Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

URSSAF

FINANCES PUBLIQUES